

ARRÊTÉ N°57/2021
PORTANT RECONSTITUTION DE CARRIERE
De Madame BINDNER-FREYNET Delphine

Le Maire de CHABOTTES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux fonctionnaires de catégorie C,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu l'arrêté n°25/2016 en date du 19/11/2018, portant titularisation de Madame BINDNER-FREYNET Delphine au 01/11/2018

Vu l'arrêté n°09/2019 en date du 28/01/2019, portant reclassement de Madame BINDNER-FREYNET Delphine au 01/01/2019

Vu l'arrêté n°02/2020 en date du 28/01/2020 portant reclassement de Madame BINDNER-FREYNET Delphine au 01/01/2020

Vu l'arrêté n°05/2021 en date du 18/01/2021, portant reclassement de Madame BINDNER-FREYNET Delphine au 01/01/2021

Considérant que, parvenu au 4^{ème} échelon de son grade, Madame BINDNER-FREYNET Delphine n'a pas bénéficié de l'avancement d'échelon à la cadence unique, dont le caractère est pourtant obligatoire,

Considérant qu'il convient de procéder à la régularisation de la carrière de l'intéressée

ARRÊTE

Article 1 :

La situation de Madame BINDNER-FREYNET Delphine est révisée de la manière suivante :

- A compter du 11/12/2017, Madame BINDNER-FREYNET Delphine est promue Adjoint technique échelon 5, Indice Brut 352, Indice Majoré 329,

- A compter du 01/11/2018, Madame BINDNER-FREYNET Delphine est titularisée Adjoint technique échelon 5, Indice Brut 352, Indice Majoré 329,
- A compter du 01/01/2019, Madame BINDNER-FREYNET Delphine est reclassée Adjoint technique échelon 5, Indice Brut 354, Indice Majoré 330,
- A compter du 11/12/2019, Madame BINDNER-FREYNET Delphine est promue Adjoint technique échelon 6, Indice Brut 356, Indice Majoré 332,
- A compter du 01/01/2020, Madame BINDNER-FREYNET Delphine est reclassée Adjoint technique échelon 6, Indice Brut 359, Indice Majoré 334,
- A compter du 01/01/2021, Madame BINDNER-FREYNET Delphine est reclassée Adjoint technique échelon 6, Indice Brut 363, Indice Majoré 337,

Article 2 :

Le Directeur Général des Services (*ou le Maire, la secrétaire de mairie, le Directeur...*) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame BINDNER-FREYNET Delphine

Article 3 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Préfet, au Président du Centre de Gestion des Hautes-Alpes et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le :
Delphine BINDNER



Fait à Chabottes, le 28/07/2021
Le Maire, Roland AYMERICH

